AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1385
FR0000060824-FS0752

8 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

FINANCIERE MARJOS

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu 8 août 2019, Monsieur Patrick Bindschedler a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi indirectement en hausse, le 18 juillet 2019, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir indirectement, à cette date et à ce jour, 225 182 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 10,22% du capital et des droits de vote de la société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Participex SC	180 827	8,21	180 827	8,21
Gustave Maire SC	44 355	2,01	44 355	2,01
Total	**225 182**	**10,22**	**225 182**	**10,22**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions sur le marché.

Par ailleurs, la société Participex SC a franchi individuellement en hausse, le 18 juillet 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de FINANCIERE MARJOS, par suite de la cession à son profit des 111 000 actions FINANCIERE MARJOS que Monsieur Bindschelder détenait directement préalablement.

2- Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

- « L'acquisition de ces titres a été faite sur des fonds disponibles de Participex […];
- [… il n'est pas envisagé] de nouveaux achats significatifs de titres ;
- [… il n'est pas envisagé] d'acquérir le contrôle de FINANCIERE MARJOS ;
- […. il n'y a] pas de stratégie particulière et aucune des opérations listées [à l'article 233-17 I, 6°du règlement général] n'est envisagée ;
- [il n'y a pas un quelconque accord ou instrument financier visé au 4° et 4°bis de l'article L. 233-9 du code de commerce] ;
- […] aucun accord de cession temporaire [ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société n'a été conclu] ;
- [il n'est pas envisagé] de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance ;
- [il n'y a pas] de concert avec d'autres actionnaires de FINANCIERE MARJOS ».

[1] Sur la base d'un capital composé de 2 202 339 actions représentant autant de droits de vote.